

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SEANCE DU 15 AVRIL 2003

L'An Deux Mille Trois, le 15 Avril

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURES, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 8 Avril 2003, en séance publique.

Président : Michel MALATERRE-FOURES Secrétaire : Monsieur Thierry Georges GINESTET

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Jean SICARD, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Robert RAYNAL, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Michel ALBINET, Christian BONZI, Max AMIEL, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER, Christian CHAMAYOU, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Frédéric ESQUEVIN, Laurence PUJOL, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Sarah LAURENS, Georges LACOMBE, Doris HUCHEDE, Patrick TRANIER, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Francis CANOVAS, Christiane SEGURA, Patrice MANGIONE, Jean CAYRE, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Joëlle FRANQUES,

Membres excusés :

Membres titulaires : Messieurs Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU (pouvoir Sarah LAURENS), Dominique BILLET (pouvoir à Frédéric ESQUEVIN), Louis BARRET (pouvoir à Jean CAYRE), Olivier BRAULT (pouvoir à Mademoiselle Laurence PUJOL)

Membres suppléants : Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Nicole CABASSOT, Henri JALBAUD-PUECH, Francis MARCHAND, Pierre CRESPO, Éliane CARLES, Jean-Philippe ROQUES, Barbara BARBEY, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Christian MALGOUYRES, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRIÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Gérard FABRE.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/49 et revient avant le vote de la délibération 3/52.

Monsieur Christian CHAMAYOU quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/53 et revient avant le vote de la délibération 3/55.

Monsieur Jean SICARD quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/54 et revient avant le vote de la délibération 3/67.

Madame Christine DEVOISINS et Monsieur Jean SICARD n'ont pas participé au vote de la délibération 3/69.

Monsieur Michel ALBINET n'a pas participé au vote des délibérations N° 3/66 et 3/74.

Madame Christine DEVOISINS quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/67 et revient avant le vote de la délibération 3/68.

3/46 : TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Pilote : Direction Générales des Services

Autres services concernés : Finances

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur

Vu la création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois par Arrêté du 24 Décembre 2002.

Considérant les compétences statutaires collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Considérant la délibération de la Communauté de Communes de l'Albigeois en date du 18 Septembre 2002 instituant la T.E.O.M et retenant le principe de zonage de cette taxe par Commune :

↪ Albi	3 987 456 €uros
↪ Arthès	148 255 €uros
↪ Cambon	97 967 €uros
↪ Carlus	12 660 €uros
↪ Castelnau de Lévis	87 311 €uros
↪ Cunac	72 420 €uros
↪ Dénat	14 650 €uros
↪ Fréjairolles	57 011 €uros
↪ Labastide Dénat	7 647 €uros
↪ Le Séquestre	94 319 €uros
↪ Lescure d'Albigeois	261 490 €uros
↪ Puygouzon	103 000 €uros
↪ Rouffiac	17 398 €uros
↪ Saint-Juéry	489 241 €uros
↪ Saliès	18 892 €uros
↪ Terssac	50 576 €uros
Total	5 520 383 €uros

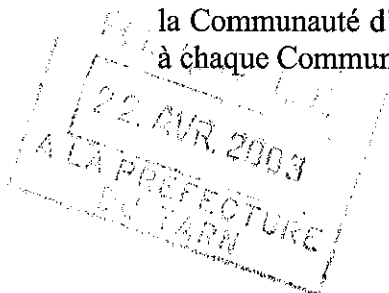
Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, **à l'unanimité**,

DÉCIDE

Article 1 : De voter le produit TEOM par Commune.

Article 2 : D'en fixer le montant global qui sera perçu par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à : 5 520 383 €uros.

Article 3 : De notifier le recouvrement aux services fiscaux pour le compte de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en respectant le produit TEOM propre à chaque Commune.



Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS